



ELECTIONS CHSD : VOTER avant le 4 juin ou REVOTER en septembre...

Les récentes élections des représentants aux Comités d'Hygiène et de Sécurité Départementaux sont loin d'être un succès et ce à différents niveaux.

Il faut d'abord reconnaître que pour beaucoup de personnels de la PJJ, les CHSD représentent encore des nébuleuses dont il est difficile de comprendre l'utilité. Longtemps dénigrés, y compris par certaines organisations syndicales, souvent réduits à leur plus simple expression par l'administration, les CHSD ont « vivoté ». Il semblerait qu'aujourd'hui un nouveau virage s'engage même si la route est encore bien sinueuse ! Les CHSD et leurs représentants seraient-ils en voie d'être mieux considérés ?

A la CGT nous avons toujours porté les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité, nous avons investi les CHS pour exprimer les difficultés et les revendications de ceux qui nous ont élus. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre au centre de la réflexion tout ce qui concerne au final nos conditions de travail. Quotidiennement les personnels nous font part de leurs difficultés : le présent n'est pas réjouissant c'est une évidence. Combien de services peuvent-ils prétendre bénéficier des moyens nécessaires à une action de qualité et à un bien-être de leurs agents ?

Pour la CGT, considérer les personnels c'est avant tout leur garantir des conditions de travail satisfaisantes et tenir compte de leur avis : ils sont les mieux placés pour faire des propositions. La CGT s'est toujours engagée pour relayer leur expression dans les CHSD et au CHSM et elle continuera à le faire !

Ce que nous voyons dans les CHS c'est que derrière les bonnes intentions, les actes ne suivent pas toujours. Certains points restent à l'ordre du jour de plusieurs CHSD consécutifs. Cet immobilisme est intolérable pour tous ceux qui font les frais d'une mauvaise organisation de l'administration ou de son sens étrange des priorités. Combien d'agents sont-ils restés, durant des années, exposés à l'amiante ? Combien de situations de stress professionnel ont-elles été entretenues pour museler des agents trop revendicatifs ?

Notre volonté est intacte car nous savons qu'en « grattant » et en appuyant là où ça fait mal, l'administration n'a pas d'autre choix que de faire face à ses responsabilités !

Un vrai enjeu ! Dans une période de restructuration tous azimut, il faut garantir que les agents ne feront pas les frais de la casse : par exemple, fusionner deux lieux de travail ne peut pas se faire sans l'avis du médecin de prévention et du CHS... La CGT y veillera...

A l'inverse, l'instrumentalisation des conditions d'hygiène ou de sécurité pour fermer un établissement n'est pas acceptable. L'administration doit d'abord dégager les moyens d'entretenir ses bâtiments et ce ne serait pas un luxe dans bien des endroits !

Pourquoi il faudra revoter ?

Dans une première tranche de départements de nombreuses irrégularités, dues semble-t-il à la société de routage chargée d'acheminer le matériel, ont entraîné le report du scrutin. Dans une autre majorité de départements la faible participation ne donnera pas d'autre possibilité que de revoter. Nous serons fixés le 4 juin, date du dépouillement.

Alors pour la défense de vos droits et pour maintenir la pression, votez et faites voter en choisissant le bon bulletin : celui de la liste d'union de la CGT et du Syndicat de la Magistrature !